



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 03 décembre 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 03 DÉCEMBRE 2024

**SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES
RÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

Arrêté conjoint N°2024 / 699 du 29 novembre 2024 portant composition et désignation du comité régional de la biodiversité

Arrêté conjoint n° 2024 / 699
portant composition et désignation du comité régional de la biodiversité

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

et

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 371-3 et D. 134-34 à D. 134-40 ;
- VU la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, notamment son article 16 ;
- VU le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU les consultations écrites par courrier daté du 30 juillet 2024 ;
- VU les consultations écrites par courrier daté du 11 septembre 2024 ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{er} : Objet et missions du comité régional biodiversité

Il est institué un Comité régional de la biodiversité (CRB) pour la région Grand Est. Le Président du Conseil Régional Grand Est et le Préfet de la région Grand Est ou leurs représentants en assurent conjointement la présidence.

Il constitue le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

Ce comité est notamment associé à :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité ;
- l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires pour lequel il s'assure de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que des éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Il est consulté, lors de leur élaboration, sur les orientations de programmation financière des contrats de plan État-Régions, et est informé de leur mise en œuvre au moins tous les trois ans.

Il est informé :

- des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique en matière de préservation de la biodiversité ;
- des résultats obtenus par la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires en matière de préservation de la biodiversité ;

Il peut également être consulté sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet ayant trait à la biodiversité au sein de la région.

Il donne son avis sur les orientations stratégiques prises par les délégations territoriales de l'Agence française pour la biodiversité dénommées agences régionales de la biodiversité, prévues à l'article L. 131-8 du code de l'environnement. Son avis peut être recueilli sur les projets de documents de planification relatifs aux continuités écologiques préalablement à l'enquête publique. Il veille, en lien avec le comité de massif, à la cohérence avec les enjeux inscrits dans le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif.

Le comité peut saisir le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), mentionné au III de l'article L. 411-1 A du code de l'environnement, pour la production de toute expertise nécessaire à ses délibérations ou pour lui demander une synthèse des travaux scientifiques engagés.

ARTICLE 2 : Fonctionnement

Le comité se réunit sur convocation de ses Présidents, autant que de besoin et au moins une fois par an. Les présidents fixent l'ordre du jour.

Le secrétariat du comité est assuré conjointement par le Conseil Régional Grand Est et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est.

Un règlement intérieur précise les règles de fonctionnement du CRB, et notamment : les règles de convocation des membres, le quorum nécessaire à toute décision, les possibilités de mandats et les modalités de création et fonctionnement des commissions spécialisées.

ARTICLE 3 : Composition

La composition du comité est arrêtée conjointement par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région pour une durée de cinq ans.

Le CRB est composé de 110 membres répartis en 5 collèges :

1° - un collège de représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements composé de 33 membres ;

2° - un collège de représentants de l'État et de ses établissements publics composé de 20 membres ;

3° - un collège de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région composé de 28 membres ;

4° - un collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels composé de 23 membres ;

5° - un collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées composé de 6 membres.

ARTICLE 4 : Liste nominative des membres du CRB

La liste nominative des personnes désignées comme représentants des organismes ou personnalités qualifiées membres du CRB est annexée au présent arrêté. Elle est établie pour une durée de cinq ans. Cette liste doit comprendre un minimum de 40 % de personnes du même sexe.

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il est désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions. L'organisme concerné informe le secrétariat du comité dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : Suppléance

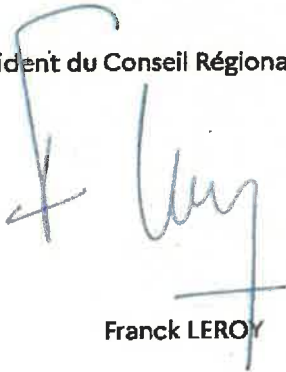
Les membres titulaires du CRB ont la possibilité de se faire remplacer par un suppléant tel que désigné dans l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Exécution

Le Préfet de la Région Grand Est, le Président du Conseil Régional du Grand Est, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est, le Directeur Général des Services de la Région Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la Région Grand Est.

A Strasbourg, le 29 NOV. 2024

Le Président du Conseil Régional du Grand Est



Franck LEROY

Le Préfet de la Région Grand Est



Jacques WITKOWSKI

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telrecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 1 – COMPOSITION

1. Collège des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements (33 membres)

Ce collège représente au moins 30 % des membres du comité et comprend des représentants de la région Grand-Est, de l'ensemble des départements et des parcs naturels régionaux de la région ainsi que, sur proposition de chacune des associations départementales des maires de la région, des représentants des communes concernées et des groupements de collectivités compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des cours d'eau.

Il se compose en Grand-Est des structures et des représentants suivants :

Structure	Titulaire	Suppléant
Région Grand Est	M. WERNER François	Mme GAILLOT Pascale
Conseil Départemental des Ardennes	Mme RENAULT de MONTGON Inès	M. MALJEAN Thierry
Conseil Départemental de l'Aube	Mme HOMEHR Claude	M. CAMUT Jean-Marie
Conseil Départemental de la Marne	Mme COULON Annie	M. LANG Stéphane
Conseil Départemental de la Haute-Marne	M. GOUVERNEUR Laurent	Mme LAVOCAT Marie-Claire
Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle	M. MARIETTE Sylvain	Mme THIRION Barbara
Conseil Départemental de la Meuse	M. WATRIN Benoît	Mme TANGRE Charline
Conseil Départemental de la Moselle	M. FRANÇOIS Jean	Mme REBSTOCK Alexandra
Collectivité européenne d'Alsace	Mme GRAEF-ECKERT Catherine	M. SCHULTZ Denis
Conseil Départemental des Vosges	Mme BEGEL Régine	M. JOURDAIN Benoît
Parc Naturel Régional des Ardennes	M. MARECHAL Guillaume	Mme JACQUET Annie
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	M. VOINSON John	-
Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient	Mme DUCHENE Annie	Mme PARISE Claire
Parc Naturel Régional de Lorraine	Mme DUMONT Margaret	M. DUVAL Thierry
Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	Mme MOREAU Béatrice	Mme POILVE Eva
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	M. WEIL Serge	Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Association des Maires Ruraux de France	M. William JOFFRAIN	Mme Odile BEIRENS
Union régionale des communes forestières du Grand Est	M. DENILLE René	Mme BEIRENS Odile
Représentants des maires des Ardennes	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Représentants des maires de l'Aube	M. CHAMBON Hervé	Mme MAGLOIRE Arnaud
Représentants des maires de la Marne	M. Serge HIET	M. Cédric PIENNE

Structure	Titulaire	Suppléant
Représentants des maires de la Haute-Marne	Mme Christelle GUILLEMY	M. Éric KREZEL
Représentants des maires de la Meurthe-et-Moselle	M. Henri POIRSON	Mme Évelyne MATHIS
Représentants des maires de la Meuse	Mme Anne ROUSSEL	M. Pascal PICHAVANT
Représentants des maires de la Moselle	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Représentants des maires du Bas-Rhin	Mme Marianne HORNY	Mme Brigitte STEINMETZ
Représentants des maires du Haut-Rhin	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Représentants des maires des Vosges	M. Stéphane DEMANGE	Mme Éliane DELOY
Fédération des SCoT	M. HASSER Henri	M. HOUPERT André
Eurométropole de Strasbourg	M. SCHAAL Thierry	Mme LECKLER Michèle
Metz Métropole	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Métropole du Grand Nancy	M. SARTELET Didier	Mme MICHEL Delphine
Communauté Urbaine de Reims	Mme DESVERONNIERES Anne	M. DUBOIS Thomas

2. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (20 membres)

Ce collège représente au moins 15 % des membres du comité et comprend des représentants de représentants de l'État et de ses établissements publics, notamment des représentants de l'ensemble des Parcs Nationaux de la région.

Il se compose en Grand-Est des structures et des représentants suivants :

Structure	Titulaire	Suppléant
Désignations coordonnées des Préfectures des Ardennes et de la Haute-Marne	M. BOSSE Julien	Mme JOURDAIN Sabrina
Désignations coordonnées des Préfectures de l'Aube et de la Marne	Mme SIRE Aline	M. VICTOIRE Raynald
Désignations coordonnées des Préfectures de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle	Mme COUTURE Aurélie	M. SPITZ Léo
Désignations coordonnées des Préfectures de la Meuse et des Vosges	M. MARCOS Laurent	Mme DELAMARRE Pascale
Désignations coordonnées des Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	M. PAUL Ludovic	Mme CHARETTE Anne-Laure
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est	M. HOELTZEL Marc	Mme CARPENTIER Véronique
Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt Grand Est	Mme BERTHOUX Gabrielle	Mme SAMPÉRÉ Aurélie
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	M. MORVAN Xavier	Mme MAUVIEUX THOMAS Patricia

Agence de l'Eau Seine-Normandie	Mme GUILMAIN Anne-Louise	M. INGLARD Jean-Christophe
Office Français de la Biodiversité - Direction régionale Grand Est	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Office National des Forêts – direction régionale Grand Est	Mme CLUZEAU Catherine	M. OGER Stéphane
Ministère de la Défense – région Terre Nord-Est	M. GUIRKINGER Jean-Eric	Mme VALLAUD Géraldine
Conservatoire du Littoral	M. GEORGE Laurent	Mme DUSACRE Ève
Établissement Public Foncier Grand Est	Mme THIL Marie-Sophie	M. BEAULOYE Yann
Cerema Est	M. CHRÉTIEN Luc	M. BAUER Jean-Luc
Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est	M. VELLUET Rémi	Mme FAVIER Anne
Voies Navigables de France – direction territoriale Nord-Est	Mme MARTIN Aude	M. MANIGOLD Martin
Parc National des Forêts	M. DURANTET Guy	Mme GENEVEY Véronique
Agence de la transition écologique	M. NICLOUX Claude	-

3. Collège des représentants d'organismes socio-professionnels et d'usagers de la nature
(28 membres)

Ce collège représente au moins 20 % des membres du comité et comprend des représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région.

Il se compose en Grand-Est des structures et des représentants suivants :

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Grand Est	M. KRAHENBUHL Gilles	Mme WENGER Annick
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France	Mme MARTY LE RIDANT Sophie	M. MARTIN Patrick
Autoroutes Paris-Rhin-Rhône	Mme MARTINEZ Charlotte	M. FARGES François
RTE – direction régionale	M. LIST Hervé	Mme BALAND Nathalie
GRT Gaz Nord Est	M. ROUSSEAU Vincent	Mme BRIDEY Christelle
EDF – délégation régionale Nord Est	MME COLIN Delphine	M THEVENET Régis
Union Nationale des Industries de Carrière et Matériaux de Construction	Mme MARTINELLI Marie	M. SIRJEAN Romain
SNCF Réseau Grand Est	Mme CROUVEZIER Valérie	M. GRAN Michaël
France Hydro Électricité	Mme LAMBOLEY Manon	M. REMY Pierre-Laurent
France Renouvelables	M. BEAUVISAGE Audry	Mme ROBIN Rebecca

Centre Régional de la Propriété Forestière – Délégation Grand Est	M. BALLET Silvère	Mme DUNOYER Anne
Union Forestière Grand Est - Fransylva	M. FRANÇOIS Damien	Mme ZIMMER Chantal
Coop de France	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Bio en Grand Est	M. SCHARCH Julien	M. MARCHAND François
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Grand Est	Mme LEHÉ Sophie	M. MOSER Marc
FRSEA Grand Est	M. JENNESON Jérémy	Mme FOURNIER Mathilde
Jeunes Agriculteurs Grand Est	M. MAYAUX Rémi	-
Confédération Paysanne	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Coordination Rurale	M. FRITSCH Paul	M. VAUCHER Laurent
Chambre Régionale d'Agriculture	M. MANGIN Sébastien	Mme BOULANGER Émilie
Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est	Mme AMAT Amandine	M. BEURNE Christophe
Filière Aquacole du Grand Est	M. JOUAN Yannick	-
Syndicat Général des Vignerons de la Champagne	<i>en attente</i>	<i>en attente</i>
Association des Viticulteurs d'Alsace	M. KOHSER Christian	Mme GUILLEMAILLE Noémie
Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme	M. CITERNE Éric	Mme BEGOC Viviane
Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité	Mme SERRE Sophie	M. BENOIT Jean-Christophe
Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles	M. PAUL Thierry	Mme VANNETZEL Elise
FIBOIS Grand Est	M. GRANDADAM Pierre	-

4. Collège d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels
(23 membres)

Ce collège représente au moins 20 % des membres du comité et comprend des représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L. 141-3 et de gestionnaires d'espaces naturels.

Il se compose en Grand-Est des structures et des représentants suivants :

Structure	Titulaire	Suppléant
Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace	Mme WALDVOGEL Marie-Odile	M. BRIGNON Marc
Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	M. PINON GUERIN Philippe	M. GONY Roger
Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	M. SALVI Alain	Mme CORSYN Véronique
France Nature Environnement (1)	Mme SCHORTANNER	Mme LONGECHAL

	Michelle	Béatrice
France Nature Environnement (2)	Mme DAMAS Cassandra	M. HANOTEL Jean-Marie
France Nature Environnement (3)	M. LECOMTE Claude	M. PERARD Frédéric
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement	Mme GRANDET Gaëlle	M. GALLEY Cyril
Réserves Naturelles de France	Mme VUILLAUME Anne	M. DUCHAMP Loïc
Fédération du Club Vosgien	M. FERSTLER Alain	Mme ANDRES Pierrette
Union des Fédérations pour la Pêche et la Préservation du Milieu Aquatique du bassin Rhin-Meuse	M. TAVOSO Éric	Mme DESPIERRES Isabelle
Fédération Régionale de Chasse du Grand Est	M. HECKENBENNER Bruno	Mme BATTILLOT Pauline
Paysages de France	M. WAECHTER Antoine	-
Société Française du Droit de l'Environnement	Mme SUILS PORTE Marine	M. STREBLER Jean-Philippe
ODONAT Grand Est	Mme GSELL-EPAILLY Anaïs	M. ROJAS Emilio
Associations du réseau ODONAT (1)	M. LEBLANC Guillaume	Mme GARDEUX Léa
Associations du réseau ODONAT (2)	M. HOFF Michel	M. JAEGER Hubert
Associations du réseau ODONAT (3)	Mme CARRARA Vanessa	M. COLIN Jean-Marie
Associations du réseau ODONAT (4)	M. LACERENZA Jean-Franck	Mme COLL Marie
Associations du réseau ODONAT (5)	M. CHEVALIER Thomas	Mme GOSSELIN Fanny
Désignations coordonnées pour les représentants des structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable	M. ULRICH Bruno	Mme L'HEUREUX Christine
Réseau LPO (1)	M. CLEMENT Étienne	Mme THOURAULT Aurore
Réseau LPO (2)	M. MULLER Yves	M. DRONNEAU Christian
Réseau LPO (3)	M. MOITROT Jean-Yves	M. GENIN Patrick

5. Collège de scientifiques et de personnalités qualifiées
(6 membres)

Ce collège représente au moins 5 % des membres du comité et comprend des scientifiques, des représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et des personnalités qualifiées.

Il se compose en Grand-Est des membres suivants :

Structure	Titulaire	Suppléant
Conservatoire botanique d'Alsace-Lorraine	M. SIMLER Nicolas	Mme BONASSSI Johanna

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien	M. SAINT-VAL Mathieu	<i>en attente</i>
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel GE	M. SILVAIN Jean-François	M. GODÉ Laurent
Centre de recherche et de formation en éco-éthologie (CERFE) <u>et</u> Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) – pour leur expertise en écologie animale	M. HELDER Rémi	M. GEORGES Jean-Yves
Laboratoire interdisciplinaire des environnements continentaux (LIEC) <u>et</u> Institut national de recherche pour l’agriculture, l’alimentation et l’environnement (INRAE) – pour leur expertise en écologie environnementale	Mme ARAN Delphine	Mme AUCLERC Apolline
Laboratoire image, ville, environnement (LIVE) <u>et</u> Centre de recherche en géographie de l'Université de Lorraine (LOTERR) – pour leur expertise en géographie et paysages	Mme MURATET Audrey	Mme FLEGEAU Morgane